



**FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DU SPORT
BOULES**

Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules



Copie à :
Chrono

adresse
63 rue Anatole France
69100 Villeurbanne

téléphone
04 78 52 22 22

internet
www.ffsb.fr

email
secretariat@ffboules.fr

numéro SIRET
779 825 744 00039

code NAF
9312 Z

PERONNET JEAN-YVES
Directeur Technique National de la F.F.S.B

à

Mesdames et Messieurs les président(e)s de
ligues

Mesdames et Messieurs les président(e)s de
Comités Sportifs

Mesdames et Messieurs les président(e)s de
Comités Boulistes Départementaux

Réf : 2023-DTN-039
DOSSIER SUIVI PAR ALEXANDRE RABAUD

Objet : Lancement du diplôme fédéral « moniteur bouliste »

PJ : - Calendrier du « moniteur bouliste »

Villeurbanne, le 26/09/2023

Mesdames et Messieurs les président(e)s,

La Direction Technique Nationale (DTNe) poursuit la réforme des diplômes fédéraux engagée depuis quelques saisons.

Ainsi, la FFSB vous informe du lancement, le 13 novembre 2023, de la deuxième session du diplôme fédéral de "moniteur bouliste" (calendrier en pièce jointe).

Ce diplôme s'adresse à tous nos licenciés qui souhaitent proposer la pratique du Sport-Boules à des néo-pratiquants ou assurer des cours collectifs à des licenciés au sein de vos associations sportives.

Le diplôme « initiateur bouliste » est obligatoire pour s'inscrire au « moniteur bouliste ». Si vous ne possédez pas le diplôme « initiateur bouliste », rapprochez-vous de vos Conseillers Techniques en territoire pour qu'ils vous indiquent le parcours de formation adapté.

L'offre de formation est modulaire, c'est-à-dire que les candidats n'ont pas l'obligation de participer aux 3 modules programmés sur la saison 23/24. Ils pourront s'inscrire aux modules manquants les saisons suivantes. Cependant, le nombre de participants étant limité à 20, les candidats inscrits à l'ensemble de la formation seront privilégiés.

Les inscriptions seront possibles jusqu'au 1er novembre compris via le formulaire suivant : <https://forms.gle/L7K5r2TvpLgz7bHT8>

Afin de faciliter la participation des candidats, la formation prendra différentes formes :

- en présentiel, avec 6 journées réparties sur plusieurs périodes de la saison 23-24 (les lieux restent à définir, très certainement en région AURA ; à noter qu'en fonction du nombre et de la localité des inscrits, un deuxième lieu de formation pourrait être mis en place hors AURA)
- en visioconférence ; avec 6 créneaux de 2h

La DTNe, confie la mise en place, la conception et l'animation des modules de formation du "moniteur bouliste" à une équipe pédagogique composée actuellement de conseillers techniques (MM. Hervé CLAUZIER, Thierry MAHOUDEAU, Philippe DE SOUSA et Alexandre RABAUD).

Enfin, nous vous rappelons quelques règles de fonctionnement concernant les formations fédérales des éducateurs :

- La FFSB prend en charge les frais d'hébergement (si nécessaire) et de restauration sur chaque module ;
- Les frais de déplacement des candidats restent à la charge des CBD.

Nous vous remercions de diffuser le plus largement possible et de promouvoir cette offre à vos AS.

Pour plus de renseignements, Alexandre RABAUD, chargé de mission « moniteur bouliste » se tient à votre disposition via a.rabaud@ffboules.fr.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les président(e)s, l'expression de mes sentiments distingués.

JEAN-YVES PERONNET, DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL



PS : Un webinar d'informations, sur cette formation du "moniteur bouliste" sera organisé le 16 octobre 2023 de 18h30 à 20h30. Il sera prochainement annoncé par courriel, sur le site de la FFSB et sur les réseaux sociaux.